

Bulletin d'adhésion – année 2023

Nom : Prénom :

Date de naissance :

Association/Collectivité/Entreprise
.....

Adresse :

Code postal : Ville :

Tel. :

Mail :@.....



J'adhère à l'association en tant que

- particulier : 20 €
- particulier en tarif réduit : 10 €
(chômeurs, minima sociaux, étudiants)
- scolaire : 3 €
- association : 40 €
- entreprise ou collectivité : 60 €

Mode de paiement :

Je souhaite soutenir les actions de l'association et je fais un don de €

Je désire recevoir un reçu de mon adhésion :

- par mail par courrier

Je suis intéressé-e par :

- la mission générale de l'association sur l'éducation à l'environnement et à l'écocitoyenneté,
 - le groupe des « Gens qui sèment » - jardinage et grainothèque,
 - le jardin pédagogique,
 - le groupe réduction des déchets – compost tour, prêt et location de matériel – zéro déchet,
 - zéro déchet, accompagnement défi des Familles Zéro déchet,
 - les ateliers créatifs zéro déchet, recyclage de tissus et matériaux,
 - l'organisation des projections-débats,
 - l'animation de la vie associative,
 - le café-librairie Le Vert Lisant
 - les mobilités douces et le groupe « les Ecomobiles »
- Je souhaite devenir membre actif de l'association

*Bulletin à déposer ou à envoyer accompagné de votre règlement à :
Association Sur un Air de Terre - 18 rue Kérentrée - 29120 Pont-l'Abbé*

Date :

Signature :

Association reconnue d'intérêt général
contact : surunairdeterre@yahoo.fr / 02 90 41 58 74
www.surunairdeterre.fr



Adhésion Sur un Air de Terre 2023

L'association Sur un Air de Terre -18 rue de Kérentrée 29120 Pont-L'Abbé- reconnaît avoir reçu, au titre d'adhésion pour l'année 2023, un versement de ouvrant droit à une réduction d'impôt, en date du de la part de

NOM :

Prénom :

Adresse :

Code général des impôts – article 200 : Un seul plafond global (20 % du revenu imposable) et un taux de réduction unique (66%) s'applique pour les versements (dons ou cotisations consentis sans contrepartie) ainsi que l'abandon de revenus ou de produits, effectués au profit des organismes d'intérêt public.